



Déclaration de la FSU au CTSD 1er degré du 2 février 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La dotation positive cette année, de 114 postes pour l'académie dont 27 postes pour notre département montre que notre département a des besoins importants face à la pauvreté de notre région et des difficultés sociales et scolaires qu'elle engendre. En CTA, la FSU a souligné que la priorité au premier degré déclinée autour des trois priorités académiques et les dotations certes positives malgré une baisse des effectifs, ne sera pas suffisante pour diminuer les effectifs par classe, ni pour reconstituer les RASED. C'est pour ces raisons que la FSU s'est abstenue sur la répartition des moyens par département.

Pour ce CTSD, vous avez suivi les priorités déclinées par Mme le Recteur : la scolarisation « des moins de trois ans », les « plus de maîtres que de classe », l'amélioration du remplacement. Ces créations de postes de moins de trois ans et de PDMQDC auraient dû nous réjouir puisque le SNUipp-FSU a toujours considéré que travailler avec les plus jeunes élèves dès 2 ans et travailler autrement en équipe avec un maître surnuméraire améliorerait sensiblement la réussite des élèves. Or notre revendication initiale est mise à mal par le profilage de ces postes.

Depuis plusieurs années, vous avez choisi de profiler ces postes, ce qui pose problème, notamment pour le dispositif « moins de trois ans ».

Pourquoi fermer un poste dans une école et proposer à la place l'ouverture d'un poste de moins de 3 ans ? Pourquoi choisir de désorganiser une équipe qui est en place depuis plusieurs années ? Comment pouvez-vous décider que des directeurs ou directrices d'école maternelle qui exercent sur des classes de TPS depuis de nombreuses années, ne seront plus aptes à exercer sur ces classes par le seul fait qu'ils ne peuvent avoir deux intitulés de postes différents ?

Ces propositions vont avoir des conséquences plus graves que vous ne semblez le penser. Les collègues sont très en colère puisqu'ils considèrent que le travail des années passées à mettre en place des projets, à créer des dynamiques dans les écoles pour aider au mieux les élèves va être balayé par cette carte scolaire. Ils sont en colère car ils considèrent que cette décision sera une non reconnaissance de leur travail collectif à s'impliquer dans la vie de l'école. Ils sont en colère car ils considèrent que leur professionnalisme n'est pas reconnu. Les courriers que vous avez reçus témoignent de cette inquiétude et de cette colère. Choisir de créer des postes pour les moins de trois ans dans ces conditions ne peut pas nous satisfaire.

Remplacer des postes ordinaires par ces postes à profil n'améliore pas les conditions de travail des enseignants de ces écoles, ni par conséquence celles des élèves. Pour que le dispositif soit bénéfique, cette classe doit être moins chargée. Cela engendre plus d'élèves dans les autres classes. Il faut donc penser que la moyenne brute du total des élèves par classe n'est pas réaliste. Souvent nous nous sommes aperçus que cette classe comptait environ 20 élèves et que les autres borduraient 28 à 30 élèves. Nous serons attentifs à ce que les autres classes ne pâtissent pas de cette difficulté.

D'autre part, en agissant ainsi, vous demandez aux équipes d'écrire un projet spécifique d'accueil de moins de trois ans. Or c'est l'équipe enseignante, au vu de ses besoins et de la réalité sociale de l'endroit où l'école est implantée, qui peut demander à accueillir les moins de trois ans.

Notre solution, vous la connaissez, c'est celle que le SNUipp-FSU défend depuis que ces postes existent. Un profilage n'est pas nécessaire. Le SNUipp-FSU vous demande ardemment de ne pas continuer à profiler ces postes, comme l'indique la note de mobilité du 9 novembre 2016 qui ne cite

à aucun moment une spécificité pour l'enseignement dans les classes de moins de 3 ans. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué par le SNUipp-FSU national lors de sa rencontre du 27 janvier avec le Cabinet de la Ministre.

Concernant les écoles primaires ou élémentaires qui accueillent une ULIS école en leur sein, il nous semble judicieux d'intégrer les élèves d'ULIS dans les classes ordinaires afin de connaître réellement les moyennes par classe. Ces élèves doivent être inclus au maximum dans leur classe d'âge. Ils doivent donc être comptés dans les effectifs totaux de l'école. Si ce n'est pas le cas, les moyennes des autres classes doivent être suffisamment basses pour que les inclusions se fassent dans de bonnes conditions, tant pour les élèves d'ULIS, pour ceux de la classe type, que pour les enseignants qui intègrent ces élèves.

Le SNUipp-FSU considère que la création de 10 postes de remplaçants, bien que bénéfique, ne permettra malheureusement pas encore une formation continue digne de son nom.

Le ministère veut revaloriser les RASED, quelques postes sont créés mais il reste de grandes disparités dans le département. Comment un psychologue peut-il à la fois apporter son aide à un secteur d'éducation prioritaire et un autre secteur rural ? Comment un seul maître G peut agir sur une circonscription entière ? Les demandes d'aide ne peuvent pas être toutes résolues par le biais du pôle ressource de chacune des circonscriptions. Le besoin en postes spécialisés RASED reste criant. Le SNUipp-FSU considère que les aides auxquelles ont droit les élèves doivent être proposées en priorité absolue par l'Education nationale.

Parmi les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2017, les antennes Canopé d'Abbeville et de Péronne devraient être fermées. Seul le site d'Amiens resterait ouvert. Cette mesure est incompréhensible ! Plusieurs centaines d'enseignants empruntent des dizaines de milliers d'ouvrages, de séries, de ressources pour la classe dans ces deux antennes chaque année. Cette mesure sanctionne deux enseignants qui perdent leur poste et met en difficulté tous celles et ceux qui utilisaient ce service. Le SNUipp-FSU déplore la fermeture des postes CANOPE à Abbeville et Péronne. Celles-ci vont pénaliser les élèves et les enseignants habitués à faire des emprunts réguliers dans ces lieux de proximité. De plus qu'advient-il du stock de livres ? Qui va le gérer ? Le SNUipp-FSU s'est donc associé à la pétition intersyndicale qui a été mise en circulation depuis le début de la semaine.

Concernant les postes particuliers, le SNUipp-FSU constate que la majorité des postes sont rattachés à Amiens, alors que le département est vaste. Comment les CPD pourront-ils intervenir auprès des écoles, alors qu'ils seront plus éloignés de celles-ci ? Où se trouve la proximité nécessaire pour garantir une égalité de traitement entre toutes les écoles ?

Enfin, la carte scolaire ne met pas en évidence les décharges supplémentaires auxquelles les PEMF ont droit dès la rentrée 2017. La nouvelle circulaire redéfinissant les missions des Maitres formateurs parue au BO du 20 octobre 2016, précise l'allègement de service. A compter de la rentrée 2016, les PEMF bénéficient d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement, et d'un allègement de 2 h hebdomadaires en moyenne annuelle soit 72 h sur les 108h que les PE effectuent. Comment allez-vous octroyer le 1/3 de décharge réglementaire pour ces collègues ?